Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251209-DEL2025_12_281-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; *CORBEL Samuel (suppléant)* ; DUMAIL Michel ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TALOC Bruno ; *TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

GAUTIER Guy à GUILLOU Rémy ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE FOLL Marie-Françoise à ECHEVEST Yannick ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE MEUR Daniel (suppléant) à CONNAN Josette ; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoit ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; RASLE-ROCHE Morgan à GOUAULT Jacky ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BURLOT Gilbert ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; LOZAC'H Claude ; PONTIS Florence ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; ROLLAND Paul ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :		**88 Titulaires - 43 suppléants**
Présents	59	
Procurations	10	
Votants	**69**	
Absents	19	

Date d'envoi de la convocation : mercredi 03 décembre 2025
Secrétaire de séance Michel LE CALVEZ

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251209-DEL2025_12_281-DE

Délibération

DEL2025-12-281 **BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT : CADRE POUR LA SIGNATURE DES CONVENTIONS DE GESTION DES ESPACES NATURELS QUI APPARTIENNENT À L'AGGLOMÉRATION OU QUI LUI SONT CONFIÉS PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL**

Considérant la convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral des sites de la Forêt de Penhoat - Lancerf sur la commune de Plourivo, des Falaises du Goëlo sur la commune de Plouézec et de l'anse du Ouern sur la commune de Ploubazlanec signée par le Conservatoire du littoral, l'Office National des Forêts et l'Agglomération en date du 06 octobre 2021,

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération est propriétaire de parcelles de prairies naturelles et de landes humides à tourbeuses à Kerparquic en Saint-Servais, Crec'h an Bars en Saint-Nicodème, à Kerguiniou à Callac et aux Papeteries Vallée à Belle-Isle-en-Terre, Trégrom et Plounévez-Moëdec, pour lesquelles une gestion régulière est importante pour les maintenir dans un bon état de conservation ;

Considérant que l'Agglomération est en charge de la gestion des sites du Conservatoire du littoral sur son territoire (Forêt de Penhoat Lancerf à Plourivo, Falaises du Goëlo à Plouézec et Anse du Ouern à Ploubazlanec) et qu'à ce titre des conventions de gestion sont signées avec des agriculteurs ou des particuliers pour l'entretien et l'exploitation des parcelles ;

Considérant que la gestion de ces parcelles est souvent contraignante et peu rentable ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Valide le principe de signature de conventions de prêt à usage à titre gratuit au profit de particuliers ou d'agriculteurs dans le but de la mise en œuvre d'une gestion par fauche et/ou pâturage pour les parcelles appartenant à l'Agglomération ;
- Valide le principe de signature de conventions tripartites d'occupation temporaire à vocation agricole avec le Conservatoire du littoral et les agriculteurs ou les particuliers à qui une redevance sera demandée selon les modalités définies par le Conservatoire du littoral, pour les parcelles du Conservatoire dont la gestion est confiée à l'Agglomération ;
- Délègue au Président la décision de conclure ces conventions sur le périmètre des propriétés précitées ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le Secrétaire de séance,
Michel LE CALVEZ